



PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 02/12/2022

BILAN OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES A L'ÉTAT EN LOIRE-ATLANTIQUE

L'opération d'abandon simplifié d'arme à feu s'est déroulée sur le département de la Loire Atlantique du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022.

Cette opération avait pour objectif de mettre hors de circulation des armes détenues le plus souvent à la suite d'un héritage ou dans des conditions non sécurisées. Elle avait également pour objectif de poursuivre la politique de traçabilité des armes à feu en accompagnement chaque citoyen qui le souhaitait à l'enregistrement de ses armes dans le système d'information dédié (SIA) récemment mis en place par le ministère de l'Intérieur.

Les citoyens de la Loire Atlantique se sont massivement déplacés sur les trois points de collecte mis en place afin d'abandonner leurs armes ou pour les régulariser auprès des agents de la préfecture.

« Cette opération d'envergure a rencontré un vif succès sur notre département » indique le préfet de la Loire-Atlantique Didier Martin. « Je remercie l'ensemble des personnes qui sont venues régulariser leur situation ou déposer leurs armes. Je tiens également à remercier les forces de l'ordre et les équipes de la préfecture mobilisées pendant les 8 jours de cette opération inédite en France » a-t-il ajouté à la clôture de l'opération ce vendredi.

A ce stade, sur l'ensemble du département ont été récupérées :

- **sur le site de collecte de Nantes : 1169 armes et 18168 munitions**
- **sur le site de collecte de Saint-Nazaire : 844 armes et 10643 munitions**
- **sur le site de collecte de Châteaubriant : 379 armes et 930 munitions**

Au total 2392 armes à feu ont été abandonnées en Loire-Atlantique. 399 comptes détenteurs ont été créés sur l'application SIA régularisant ainsi 671 armes.

Il est encore possible d'abandonner ses armes en contactant au préalable une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police. La préfecture invite les détenteurs d'armes à continuer à les déclarer via l'application SIA afin de continuer à les conserver en toute conformité. Les modules « chasseur » et « armes héritées » restent ouverts, les modules pour les tireurs sportifs et les collectionneurs seront quant à eux accessibles respectivement dès janvier 2023 et juin 2023 [sur le site du SIA.](#)

Le service des armes de la préfecture pourra utilement pour apporter un appui en cas de difficulté : mail : pref-armes@loire-atlantique.pref.gouv.fr

Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle